



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 01774

Numéro SIREN : 500 597 372

Nom ou dénomination : A.B.L. METAL

Ce dépôt a été enregistré le 28/01/2013 sous le numéro de dépôt 8468



1300847304

DATE DEPOT :	2013-01-28
NUMERO DE DEPOT :	2013R008468
N° GESTION :	2013B01774
N° SIREN :	500597372
DENOMINATION :	L.C.S. FINANCE
ADRESSE :	14 rue Ordener 75018 Paris
DATE D'ACTE :	2012/11/30
TYPE D'ACTE :	LETTRE
NATURE D'ACTE :	LISTE DES SIEGES SOCIAUX ANTERIEURS

LCS FINANCE

S.A.S. au capital de 220.000 €uro

Siège social : 14, rue Esther Cuvier, 93260 LES LILAS

R.C.S. Bobigny 500 597 372

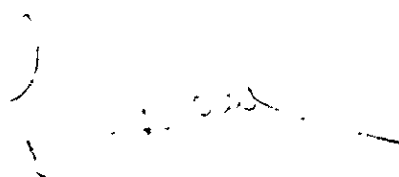
Les Lilas, le 30 novembre 2012

ATTESTATION SIEGES ANTERIEURS

Le Président de la société certifie que les sièges antérieurs de la société ont été :

- depuis la constitution, le 14, rue Esther Cuvier, 93260 LES LILAS

Fait aux Lilas le 30 novembre 2012,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Cuvier', is written over a horizontal line.



1300847303

DATE DEPOT :	2013-01-28
NUMERO DE DEPOT :	2013R008468
N° GESTION :	2013B01774
N° SIREN :	500597372
DENOMINATION :	L.C.S. FINANCE
ADRESSE :	14 rue Ordener 75018 Paris
DATE D'ACTE :	2012/12/19
TYPE D'ACTE :	RAPPORT
NATURE D'ACTE :	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

LCS FINANCE

S.A.S. au capital de 220.000 €
Siège social : 14, rue Esther Cuvier, 93260 LES LILAS
R.C.S. Bobigny 500 597 372

Les Lilas, le 30 novembre 2012

**Rapport du Président
Assemblée générale extraordinaire
du 19 décembre 2012**

A – CONTEXTE

Par acte du 30 novembre 2012, le bail conclu entre la société A.B.L. INTERNATIONAL et A.B.L. METAL est résilié par anticipation.

La société A.B.L. METAL, filiale de notre société, transfère en conséquence son siège dans de nouveaux locaux 108 rue Ordener 75018 PARIS.

Il a été décidé ce jour de transférer le siège de L.C.S. FINANCE dans ces locaux, avec effet au 1^{er} décembre 2012.

B – DECISION A PRENDRE

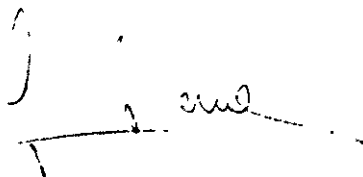
Il est demandé à l'associé unique de :

- ratifier cette décision de transfert ;
- de modifier en conséquence les statuts ;
- de donner pouvoir en vue des formalités.

C- FAIT SIGNIFICATIFS DEPUIS LA FIN D'EXERCICE

Aucun fait significatif n'est à noter, sauf la cessation de tout rapport entre A.B.L METAL et A.B.L. INTERNATIONAL.

Fait aux Lilas le 30 novembre 2012,





1300847302

DATE DEPOT :	2013-01-28
NUMERO DE DEPOT :	2013R008468
N° GESTION :	2013B01774
N° SIREN :	500597372
DENOMINATION :	L.C.S. FINANCE
ADRESSE :	14 rue Ordener 75018 Paris
DATE D'ACTE :	2012/12/19
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL D'UN GREFFE EXTERIEURMOD

LCS FINANCE
S.A.S. au capital de 220.000 Euro
Siège social : 14, rue Esther Cuvier, 93260 LES LILAS
R.C.S. Bobigny 500 597 372

Procès-verbal des délibérations
de l'assemblée générale Extraordinaire
du 19 décembre 2012

L'an deux mille douze
Le Dix Neuf Décembre A 18 heures 20,

L'associé unique de la société LCS FINANCE, au capital de 220.000 €, dont le siège est situé au 14 rue Esther Cuvier, 93260 LES LILAS, présent au 108 rue Ordener, 75018 PARIS et titulaire en pleine propriété de 1375 actions composant le capital social ;

Le commissaire aux comptes régulièrement convoqué est excusé ;

Monsieur SANZ, Président en exercice, prend les résolutions suivantes :

- Ratification du Transfert du siège social décidé par le Président
- Modification des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;
- Questions diverses ;

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique approuve et ratifie la décision du Président en date du 30 novembre 2012 de transféré le siège social au 108 rue Ordener, 75018 PARIS avec effet au 1^{er} décembre 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié :

« Article 4- Siège social

Le siège social est fixé : 108 rue Ordener, 75018 PARIS »

L'alinéa 2 est sans modification.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement des formalités de publicité.

Cette résolution est prise à l'unanimité des associés présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale est close à 18 H25.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'associé unique.

Monsieur SANZ

